

Séance du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2020

Nombre de conseillers

- En exercice	13
- Présents	13
- Votants	13
- Absent(s) excusé(s)	00
- Absent(s)	00
- Pouvoir	00
DATE CONVOCATION	04/09/2020

De la commune de : **VERRIERES EN FOREZ**
Séance du : **10 septembre 2020**

L'an deux mil vingt le dix du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé PEYRONNET, Maire.

	P	A E	A		P	A E	A		P	A E	A
AUDIN-VERNET Françoise	X			KLEIN Kévin	X			POMMIER Lucas	X		
BERAUD Emilie	X			MALHIERE Thierry	X			PRADINES Cédric	X		
CONFORTO Elie	X			PEYRONNET Hervé	X			ROBERT Clément	X		
DELAVAL Philippe	X			PLANCHENAUT Daniel	X			RUIZ Joël	X		
								VIALLE Sandrine	X		

* **Secrétaire séance** : Sandrine Vialle * **Secrétaire auxiliaire** : Céline MAZET

* **Pouvoir(s)** :

- Approbation du compte rendu du précédent conseil
- Convention d'exercice de droit de pêche
- Règlement du columbarium et du cimetière
- Délibération complémentaire du cimetière
- Délibération demande modificative pour le camion
- CCID
- CIID et CLECT
- Convention déneigement
- Convention de la crèche
- Délibération complémentaire relative aux délégations au Maire par les membres du Conseil municipal
- Délibération demande subvention parvis
- Délibération demande subvention mobilier bibliothèque
- Délibération fonds de concours voirie
- Renseignements divers : commissions de LFA + commission électorale
- Questions diverses

Le compte rendu du 9 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : bail commercial pour l'épicerie

DEL.N°01-10/09/2020 – CONVENTIONS D'EXERCICE DE DROIT DE PÊCHE

Monsieur le maire présente les conventions d'exercice de droit de pêche à l'assemblée. Il explique que ces conventions servent à régulariser une situation existante. Ces conventions permettent à l'association d'exercer des missions statutaires essentielles (protection, surveillance..)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer ces conventions.

Arrivée de Clément et d'Emilie

DEL.N°02-10/09/2020 – REGLEMENT DU CIMETIERE - COLUMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 juillet 2012 qui approuvait le règlement du cimetière ainsi que celui du columbarium et donne la parole à Elie CONFORTO.

Il y a lieu de revoir ces deux règlements afin de les mettre à jour. Monsieur CONFORTO informe qu'il n'y aura qu'un règlement pour le cimetière englobant le columbarium et le règlement de police.

Monsieur CONFORTO présente donc ce règlement au conseil municipal.

Après avoir pris connaissance des projets cités ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le règlement de police du cimetière – columbarium communal.
- L'assemblée donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces administratives et financières se rapportant à ce dossier.

– DELIBERATION COMPLEMENTAIRE DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a pas besoin de délibérer sur ce point.

– DELIBERATION DEMANDE MODIFICATIVE POUR LE CAMION

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il n'y a pas besoin de délibérer mais informe l'assemblée de la modification apportée au budget.

DEL.N°03-10/09/2020 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECT (CCID)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'article 1650-1 du code général des impôts qui indique que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composé du Maire et de six commissaires (+ 6 suppléants) pour une période identique à celle du mandat du conseil municipal. L'Assemblée doit proposer une liste de 24 noms de contribuables pour constituer une nouvelle commission communale des Impôts Directs de la commune. Le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera 6 commissaires titulaires ainsi que 6 commissaires suppléants parmi cette liste établie par le conseil municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide que :

La liste est donc établie comme suit :

MEMBRES	
ROBERT Joëlle	MOULIN Christiane
CLAVELLOUX Gilles	BLANC Hélène
MALHIERE Joseph	MURE Patrice
TAILLANDIER Maurice	DURAND Yves
MARNAT Joseph	ROBERT Roland
LIBERCIER Marcel	PEREZ Geneviève
MALHIERE Jean-Yves	JIMENES Philippe
CHAUT Yves	FRERY Robert
RIVAL Pierre	BEAL Jean-Yves
GRANET Michèle	MOULIN Adrien
CATELAND Jean	BRUNEL Gisèle
ROCHIGNEUX Guy	FAURE René

– COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Monsieur le Maire informe que le délai étant dépassé, il n'y a plus possibilité de nommer un délégué.

DEL. N°04-10/09/2020 – COMMISSION LOCAL D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la CALF demandant la désignation d'un élu pour siéger à la commission locale de transferts de charges (CLETC).

M.MALHIERE Thierry, adjoint, propose sa candidature.

Après discussion, le conseil municipal décide de voter à main levée (abstention : 1 – pour : 11) :

- Thierry MALHIERE est désigné comme représentant à la commission CLETC au sein de la CALF.

DEL.N°05-10/09/2020 – CONVENTION DENEIGEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une réunion entre la commune et les exploitants qui s'occupent du déneigement (le GAEC Robert du pin, Olivier CLAVELLOUX et le GAEC du Pré Vert), une proposition de convention a été présentée jusqu'au 30 juin 2023 avec les tarifs suivants :

- 48 € HT/heure pour le salage et 60 € HT/heure pour le déneigement (taux de TVA 10 %).

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présente convention et les tarifs de 48 € HT/heure pour le salage et 60 € HT/heure pour le déneigement (taux de TVA 10 %).

DEL. N°06- 10/09/2020 – CONVENTION CRECHE

Monsieur le Maire donne la parole à Kévin KLEIN. Il informe l'assemblée qu'il y a lieu de signer une convention entre la commune de Verrières en Forez, la Crèche, SARL Tant D'M et les Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire.

L'école maternelle étant située sur la commune de Verrières en Forez, les enfants de la commune qui entrent à l'école pour leur première année de scolarisation peuvent être accueillis à la micro-crèche à la fin de leur matinée d'école afin d'y prendre le repas de midi et passer l'après-midi à la micro-crèche. C'est dans ce contexte que la commune de Verrières en Forez accepte d'apporter son soutien à la micro-crèche en assurant les transferts des enfants de l'école à la micro-crèche après la matinée d'école par le personnel communal à 12h pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Cette convention est conclue pour une durée d'une année prenant effet à compter du 1^{er} septembre 2020. Elle sera ensuite réévaluée chaque année en fonction des besoins des familles dont les enfants seront accueillis à l'école primaire de Verrières en Forez et à la micro-crèche.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présente convention.
- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que les documents se rapportant à ce dossier.

DEL N°7- 10/09/2020 – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE RELATIVE AUX DELEGATIONS ACCORDE AU MAIRE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le maire rappelle la délibération 5 du 9-07-2020 nommant les délégations confiées au Maire. Suite à un courrier de la préfecture demandant de préciser les conditions dans lesquelles monsieur le maire peut exercer les attributions des points 16 et 26 il y a lieu de prendre une délibération complémentaire.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Point 16 : d'intenter au nom de la Commune, les actions en Justice ou de défendre la commune, dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions dans la limite de 1000€.
- Point 26 : de demander l'attribution de subventions auprès de l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de la Loire, du SIEL, DRAC et de Loire Forez Agglomération dans la limite de 40 000€.

DEL N°8-10/09/2020- DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION PARVIS A LA REGION

Monsieur le Maire donne la parole à Françoise AUDIN-VERNET. Elle présente à l'assemblée le projet de réfection du parvis de l'église dont le montant s'élève à 39 500 € HT soit 47 400 € TTC.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les pièces administratives.

Monsieur le Maire donne la parole à Françoise AUDIN-VERNET. Elle présente à l'assemblée le projet de réfection du parvis de l'église dont le montant s'élève à 39 500 € HT soit 47 400 € TTC.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les pièces administratives.

Lucas POMMIER arrive.

DEL N°10-10/09/2020- DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION MOBILIER BIBLIOTHEQUE AU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Kevin KLEIN. Il présente à l'assemblée la demande d'achat de mobilier pour la bibliothèque communale dont le montant s'élève à 8 990,08€ HT soit 10 788,09 € TTC.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Loire
- INDIQUE que les crédits sont inscrits au budget de la commune pour l'année 2020.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les pièces administratives.

DEL N°11-10/09/2020- DELIBERATION FONDS DE CONCOURS VOIRIE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry MALHIERE. Celui-ci rappelle au Conseil Municipal que Loire Forez agglomération a été maître d'ouvrage sur le programme « voirie » 2019 pour le Chemin du Plenet et le Chemin de la Plaine. Le montant des travaux réalisés s'élève à : 75 862,17€ réparti comme suit :

Montant Total TTC du projet	75 862,17€
Montant du FCTVA (15.761%)	12 444,43 €
Montant subvention C.G.42 sur HT	17 584 €
Montant net des travaux	45 833,74 €
Montant maxi de fond de concours (50% du montant net)	22 916,87 €
Reliquat de l'enveloppe voirie 2018, section investissement	5 528,05 €
Montant de l'enveloppe voirie allouée annuellement à la commune	48 491,32 €
Montant engagé en investissement pour les travaux « Chemin du Plenet et le Chemin de la Plaine»	- 75 862,17 €
Montant premier FDC amené	10 000 €
Déficit sur l'enveloppe voirie 2019	= - 11 842,80 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter à Loire Forez un deuxième fond de concours communal d'un montant de 10 000 € pour équilibrer l'enveloppe voirie 2019.

De plus, il y a lieu de déterminer une durée d'amortissement.

Monsieur le Maire propose de retenir une durée d'amortissement de 5 ans pour ces travaux suite à l'avis de Monsieur le Percepteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, ont procédé au vote à main levée :

POUR : 13 et de ce fait :

- **APPROUVE** le fond de concours à intervenir avec Loire Forez agglomération pour un montant de : 10 000 € TTC.
- **CERTIFIE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 de la commune.
- **APPROUVE** l'amortissement du Fond de concours sur une durée de 5 ans à compter de 2021.
- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année sur le budget commune :
- en section de fonctionnement au chapitre 042 – compte 6811, la somme de 2 000 €

- en section d'investissement au chapitre 040 – compte 2804158, la somme de 2 000 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour les formalités de ce fond de concours.

DEL N°12-10/09/2020- DELIBERATION BAIL COMMERCIAL

Monsieur le maire informe que les travaux de l'épicerie avancent bien et doivent être terminés fin septembre. Comptoir de campagne va se retirer de Verrières pour diverses raisons. Monsieur DAIHNAULT va donc créer une EURL fin septembre.

Le maire propose un bail commercial avec un loyer de 300€ progressif (100€/mois la première année, 200€/mois la deuxième année et 300€/mois à partir de la troisième année) et une avance sur charges de chauffage de 50€ qui sera régularisée chaque année.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- APPROUVE la signature du bail commercial

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Le tableau des commissions de Loire Forez agglomération est complété
- Commission révision des listes électorale : Daniel PLANCHENAULT est désigné membre de la commission.
- 1 studio et 1 appartement sont toujours disponibles
- Un mot de remerciement a été envoyé suite aux obsèques du mari de Madame le Maire de Chazelles sur Lavieu

QUESTIONS DIVERSES

AUDIN-VERNET Françoise :

- Organise une exposition pour ses cousinades avec des lettres de poilus retrouvé chez elle, peut-être envisager de la réexposer à la bibliothèque ensuite.
- Très bonne appréciation suite à la réunion pour le parvis de l'église, des élus motivés
- Réunion avec la DRAC et ABF : très intéressante pour leurs différents avis et conseils. Elle fera passer son compte rendu aux élus.

CONFORTO Elie :

- Sponsors pour bulletin : chaque élu s'inscrit en face d'un sponsor

KLEIN Kévin :

- Un cirque va s'installer la semaine 38 autour de la salle des fêtes et sur le parking du Champet suite à la demande de l'école durant une semaine. Une représentation ouverte au public aura lieu mercredi.
- La rentrée s'est bien passée avec le protocole sanitaire en vigueur
- La garderie : les horaires ont été assouplis et harmonisés aux trois communes

MALHIERE Thierry :

- Réunion de secteur : 24/09/2020 à Roche à 19h sujet principal : la voirie
- Avec Daniel ils ont fait la visite de la chaufferie du Fournil, à voir pour changer la chaudière vieillissante
- Epicerie : travaux avancent bien, le plombier vient lundi
- Kiné : les travaux suivent leur cours
- Commission voirie : devis pour 2021 fait

PRADINES Cédric :

- Ecole : suite réunion de l'école, les instituteurs souhaiteraient une deuxième ATSEM

RUIZ Joël :

- A qui appartient le terrain où était la cabine téléphonique ? terrain privé

PLANCHENAULT Daniel :

- Station de Verrières : vers la rivière un enrochement est tombé. Voir avec LFa si les travaux ne pourraient pas rentrer dans le cadre du « contrat de rivière »

BERAUD Emilie :

- Bibliothèque : peu d'ouverture au public, peut être ouvrir à d'autres services / associations pour faire connaître cette nouvelle bibliothèque
- Balisage des chemins : des retours de marcheurs qui constatent qu'il est difficile de faire un parcours sans avoir le topo guide. Peut-être envisager de baliser un ou deux circuits complètement pour ceux qui ne l'ont pas. Et revoir le balisage pour les autres car celui-ci est vieillissant.

DELAVAL Philippe :

- Il serait bien que tous les élus aient le tableau des coordonnées des membres du conseil.

L'ordre du jour épuisé, le conseil lève sa séance à : 00h15 Signatures :			
AUDIN-VERNET Françoise		PLANCHENAULT Daniel	
BERAUD Emilie		POMMIER Lucas	
CONFORTO Elie		PRADINES Cédric	
DELAVAL Philippe		ROBERT Clément	
KLEIN Kévin		RUIZ Joël	
MALHIERE Thierry		VIALLE Sandrine	
PEYRONNET Hervé			